

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISME
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, December 1978

FORESTRY POLICY IN THE EUROPEAN COMMUNITY¹

The Commission of the European Communities recently presented to the Council of Ministers a communication on forestry policy in the Community. The purpose of the communication is to summarize the facts and problems in this field and to suggest how some of the problems might be approached. On the basis of this communication the Commission has defined the objectives and principles of forestry policy and in a draft Council resolution annexed to the communication it proposes better coordination of national policies. As the institutional framework for this coordination it proposes that a Standing Advisory Forestry Committee be set up.

There are several reasons why there is a need for new initiatives which go beyond national forestry and land use policies. The fact that forests cover one fifth of the land surface of the Community, that they represent a third of the agricultural area and that the Community accounts for one third of world trade in wood and wood products proves sufficiently the importance of this sector. The Community foreign trade deficit in wood and wood products is about 8 000 million units of account annually and is exceeded only by the oil sector. It will continue to rise considerably in the absence of new initiatives. Moreover, the viability of the wood processing industries in the Community depends on increased supplies of Community raw materials. The often precarious situation of almost three million small woodland owners whose lands account for 60 % of the Community forest also requires the Community's attention.

Apart from the economic reasons for developing this sector, forests play an important social, regional and ecological role. Forestry policy is therefore interlinked with other national and Community policies. In addition to the importance of wood in raw material and industrial policy, there are close links with agricultural and regional policy since large forest areas and marginal and sub-marginal agricultural land are to be found in the poorest regions of the Community where forest and the industries they support are a source of employment and help to provide a reasonable standard of living for the local population. The principal contribution of forests to social policy is that they enable town and city dwellers to enjoy nature. The role of forests in conserving soil, water, flora, fauna and the landscape links forestry policy with environmental policy.

¹ COM (78) 621

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, décembre 1978

POLITIQUE FORESTIERE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (1)

La Commission des Communautés Européennes vient de soumettre au Conseil de Ministres une communication concernant la politique forestière dans la Communauté. L'objectif de la communication consiste à regrouper les faits et les problèmes dans ce domaine et à suggérer comment aborder certains problèmes évoqués. Sur la base de cette communication, la Commission a défini les objectifs et les principes de la politique forestière et, dans un projet de résolution du Conseil, annexé à la communication, elle propose une meilleure coordination des politiques nationales. Comme cadre institutionnel de cette coordination, elle propose la création d'un Comité Consultatif Permanent Forestier.

Plusieurs raisons prévalent à ce que soient développées de nouvelles initiatives au-delà des politiques forestières et des politiques d'aménagement nationales. Le fait que la forêt couvre le cinquième des terres de la Communauté, qu'elle corresponde au tiers de la superficie agricole et que le commerce du bois et des produits du bois communautaire couvre le tiers des échanges mondiaux, prouve à suffisance l'importance de ce secteur. Le déficit communautaire de la balance des paiements pour les bois et les produits du bois se situe à environ 8 milliards d'unités de compte par an et n'est dépassé en importance que par le secteur pétrolier. Il continuera à s'accroître sensiblement en l'absence de nouvelles initiatives. De plus, la viabilité des industries du bois dans la Communauté dépend de l'accroissement des fournitures de matières premières communautaires. La situation souvent précaire de près de 3 millions de propriétaires de petites exploitations forestières qui couvrent 60 % des forêts de la Communauté requiert en outre l'attention de la Communauté.

Outre les raisons économiques qui militent en faveur d'un développement de ce secteur, la forêt joue un rôle important du point de vue social, régional et écologique. Aussi y a-t-il une influence réciproque entre la politique forestière et les autres politiques aux niveaux national et communautaire. Outre l'importance du bois dans les politiques de matières premières et industrielles, il existe des liens étroits entre les politiques agricole et régionale alors que de grandes superficies forestières et des terrains agricoles marginaux et submarginaux se trouvent dans les régions les plus pauvres de la Communauté et que la forêt et les industries qui en vivent procurent des emplois et aident à assurer un standard de vie raisonnable aux populations locales. La principale contribution de la forêt à la politique sociale réside dans l'aide qu'elle apporte aux populations urbaines à profiter de la nature. Le rôle de la forêt dans la conservation du sol, des eaux, de la flore et de la faune, ainsi que des paysages concerne le lien existant avec la politique de l'environnement.

(1) COM (78) 621